



**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Séance du 6 avril 2023 (18h30)

Salle Etable- La lombardière à Davezieux

**Direction Générale Adjointe
Ressources
Service des Affaires Juridiques,
Administratives et Foncières**

Membres titulaires	: 56	
Membres suppléants	: 23	
Présents	: 39 + 1	
Votants	: 52	
Convocation et affichage	: 30/03/2023	
Président de séance	: Monsieur	Simon PLENET
Secrétaire de séance	: Madame	Virginie BONNET-FERRAND

Etaient présents en qualité de conseillers titulaires : Nicole ARCHIER, Damien BAYLE, Hugo BIOLLEY, Sylvie BONNET, Virginie BONNET-FERRAND, Maryanne BOURDIN, Clément CHAPEL, François CHAUVIN, Nathalie CLÉMENT, Claudie COSTE, Nadège COUZON, Sylvette DAVID, Christophe DELORD, Gilles DUFAUD, Vincent DUGUA, Laurence DUMAS, Maxime DURAND, Christian FOREL, Jérémy FRAYSSE, Yves FRAYSSE, Louis-Claude GAGNAIRE, Frédéric GONDRAND, Denis HONORE, Thierry LERMET, Danielle MAGAND, Edith MANTELIN, Laurent MARCE, Antoine MARTINEZ, Christian MASSOLA, Catherine MICHALON, Richard MOLINA, Patrick OLAGNE, Martine OLLIVIER, Simon PLENET, René SABATIER, Denis SAUZE, Antoinette SCHERER, Myriam SERVY-CHANAL, Laurent TORGUE.

Etaient présents en qualité de conseillers suppléants : Bertrand PIATON.

Pouvoirs : Assia BAIBEN-MEZGUELDI (pouvoir à Jérémy FRAYSSE), Jean-Yves BONNET (pouvoir à René SABATIER), Brigitte BOURRET (pouvoir à Martine OLLIVIER), Christelle ETIENNE (pouvoir à Damien BAYLE), Romain EVRARD (pouvoir à Edith MANTELIN), Bruno FANGET (pouvoir à Laurence DUMAS), Cécilia FARRE (pouvoir à Gilles DUFAUD), Juanita GARDIER (pouvoir à Clément CHAPEL), Agnès PEYRACHE (pouvoir à Patrick OLAGNE), Ronan PHILIPPE (pouvoir à Nicole ARCHIER), Marc-Antoine QUENETTE (pouvoir à Claudie COSTE), Michel SEVENIER (pouvoir à Maryanne BOURDIN).

Etaient absents et excusés : Carlos ALEGRE, Christian ARCHIER, Olivier DE LAGARDE, Pascal PAILHA, Yves RULLIÈRE.

CC-2023-100 - FINANCES - FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION 2023

Rapporteur : Monsieur Laurent TORGUE

Il appartient au Conseil Communautaire de fixer les taux d'imposition d'Annonay Rhône Agglo pour l'année 2023.

Il s'agit d'une part de fixer le taux d'imposition de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), l'une des composantes de la Cotisation Economique Territoriale (CET) qui s'est substituée pour les entreprises, depuis le 01 janvier 2010, à la Taxe Professionnelle

Il s'agit d'autre part de fixer les taux d'imposition des impôts dits « ménages » à savoir : la Taxe d'Habitation (TH), la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) et la Taxe Foncière sur les Propriétés Non-Bâties (TFPNB).

Pour mémoire les taux en vigueur sur l'exercice 2022 s'établissaient comme suit :

Cotisation Foncière des Entreprises : 25,73 %

Impôts sur les ménages

- Pour la TH : 8,96 %
- Pour la TFPB : 0,00 %
- pour la TFPNB : 4,19 %

Conformément aux orientations exposées à l'occasion du débat d'orientation budgétaire 2023, il est proposé de reconduire en 2023 les taux d'imposition 2022.

DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré,

Par 50 voix votant pour

Par 1 voix votant contre :

Louis-Claude GAGNAIRE

Et par 1 voix s'abstenant :

Vincent DUGUA

FIXE comme suit les taux d'imposition pour l'année 2023 :

- Taux d'imposition de la cotisation foncière des entreprises (CFE) : 25,73 %
- Taux d'imposition de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) : 0,00 %
- Taux d'imposition de la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB) : 4,19 %
- Taux d'imposition de la Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires (THRS) : 8,96 %

AUTORISE d'une manière générale Monsieur le Président à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Davézieux le : 07/04/23

Publié le : 07/04/23

Transmis en sous-préfecture le : 07/04/23

Identifiant télétransmission : 007-200072015-20230406-41412-DE-1-1

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Le Président

Simon PLENET